

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 6 février 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : **Alexandre Berger**
 Suzie Fortin
 Clarence Lloyd
 Harry Bird

EST ABSENT:

Formant quorum sous la présidence de monsieur Harry Bird, maire suppléant.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, ainsi que la greffière-trésorière adjointe, madame Chantal Beaudoin.

Quinze personnes sont présentes lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

MOT DU MAIRE

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3) ADMINISTRATION**
 - a) Adoption du Règlement 2024-01 abrogeant et remplaçant le Règlement 2023-14 intitulé taxation pour l'exercice financier 2024.
 - b) Adoption du Règlement 2024-02 abrogeant et remplaçant le Règlement 2015-02 sur la délégation de pouvoir et autorisant certaines dépenses de la municipalité et la création d'un comité de sélection.
 - c) Adoption du Règlement 2024-03 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.
 - d) Adoption de la *Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels*.
 - e) Dépôts des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil.
 - f) Modification de la date de la prochaine rencontre du conseil du mois de mars.
 - g) Contrat de gestion documentaire (Chuck & Co).
- 4) RESSOURCES HUMAINES**
 - a) Modifier l'article 6.1.4 et la grille salariale de la Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité.
 - b) Nommer la directrice générale, madame Cristina Chiurtu, comme représentant autorisé et responsable des services électroniques de ClicSÉCUR-Entreprises.
- 5) VOIRIE**
 - a) Contrat pour la réparation des glissières de sécurité (l'Entreprise NPL).
 - b) Demande de subvention pour les radars pédagogiques (programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – PAFFSR).
 - c) Acceptation de l'offre de services de *St-Georges, structures et civil* pour préparer le dossier d'appel d'offres pour le remplacement du ponceau sur le rang de la Montagne.

- d) Renouvellement de l'entente avec Eastman pour l'entretien des chemins Quatre-Goyette et Lecours et du Rang du Rocher.
- 6) URBANISME**
 - a) Rapport de l'inspectrice.
 - b) Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 19 janvier 2024.
 - c) Transfert de propriété des chemins de la Tour, Versant et Escarpement à la suite de leur municipalisation.
- 7) ENVIRONNEMENT**
 - a) Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 25 janvier 2024.
 - b) Nomination de trois nouveaux membres du CCE.
 - c) Demande de subvention pour la station de nettoyage d'embarcations.
- 8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - a) Aide financière pour le Projet de la communauté nourricière (PDCN).
 - b) Entente de collaboration avec la COOP du Grand-Bois.
 - c) Appui pour l'OBNL *Cœur de Saint-Étienne*.
- 9) SÉCURITÉ CIVILE**
 - a) Adoption du rapport du service de Sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo.
- 10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
- 11) AFFAIRES DIVERSES**
- 12) PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13) LEVÉE DE LA SÉANCE**

MOT DE BIENVENUE

Le maire suppléant, Harry Bird, déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant dépose le projet d'ordre du jour.

2024-02-033

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de deux procès-verbaux du 25 janvier 2024 ;

2024-02-034

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte les deux procès-verbaux du 25 janvier 2024 tel que rédigés.

ADOPTÉE

3) ADMINISTRATION

- a) Adoption du Règlement 2024-01 abrogeant et remplaçant le Règlement 2023-14 intitulé taxation pour

l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 25 janvier 2024, ainsi que la présentation du projet de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement sert à établir la taxation pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxation passera de 0,49 \$ / 100 \$ à 0,36 \$ / 100 \$ de la valeur imposable telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2024-02-035

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Règlement 2024-01 soit adopté.

ADOPTÉE

b) Adoption du Règlement 2024-02 abrogeant et remplaçant le Règlement 2015-02 sur la délégation de pouvoir et autorisant certaines dépenses de la municipalité et la création d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de déléguer à certains fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité conformément aux crédits budgétaires disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le Règlement 2015-02 sur la délégation de pouvoir et autorisant certaines dépenses de la municipalité et la création d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné par le maire suppléant, Harry Bird, à la séance du Conseil, tenue le 25 janvier 2024, et que la présentation du projet de ce règlement a été faite à la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2024-02-036

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Règlement 2024-02 soit adopté.

ADOPTÉE

- c) Adoption du Règlement 2024-03 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QU'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le Règlement 2023-04 concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le maire suppléant, Harry Bird, lors de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2024 et que la présentation du projet de ce règlement a été faite à la même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2024-02-037

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Règlement 2024-03 soit adopté.

ADOPTÉ

- d) Adoption de la Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'accès à l'information du Québec rappelle aux organismes publics l'entrée en vigueur, de certaines dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, aussi appelée Loi 25 ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme modernise les règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel ;

CONSIDÉRANT QUE ceci implique l'adoption d'une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels ;

2024-02-038

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil approuve ces politiques.

QUE le conseil **compre**ne que l'on doit aviser tous nos citoyens et tous nos fournisseurs de la nouvelle politique de confidentialité

soit, la politique d'accès à l'information.

ADOPTÉE

e) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.

La greffière-trésorière de la municipalité constate le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil, tel qu'exigé en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*. Puis,

2024-002-039

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE transmettre les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités* (article 360.2).

ADOPTÉE

f) Modification de la date de la prochaine séance du conseil du mois de mars.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2023-10-226 lors de la séance du 27 octobre 2023 qui établissait les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil pour l'année 2024 prévoyait qu'au mois de mars 2024, la séance ait lieu le mardi 5 mars ;

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales partielles auront lieu le 10 mars 2024 ;

2024-02-040

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la date de la prochaine séance du conseil municipal soit déplacée au mardi 12 mars 2024.

ADOPTÉE

g) Contrat de gestion documentaire (Chuck & Co).

CONSIDÉRANT QUE tout organisme public doit se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (article 16), qui prévoit qu'un organisme public doit classer ses documents de manière à en permettre le repérage et pour faciliter l'exercice du droit d'accès aux documents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les prévisions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CHUCK & Co a fait une soumission à la demande de la municipalité pour un travail d'accompagnement en gestion documentaire et archivage ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission est de 9 200 \$, ce qui inclut un bilan de santé d'une valeur de 1 500 \$ et une banque d'heures au coût de 7 700 \$;

2024-02-041

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité retienne les services de CHUCK & Co pour réaliser un bilan de santé de la gestion documentaire de la municipalité et procéder à l'organisation d'un système de gestion documentaire.

ADOPTÉE

4) RESSOURCES HUMAINES

- a) Modifier l'article 6.1.4 et la grille salariale de la Politique de gestion des ressources humaines de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2023, le conseil de la municipalité a adopté la résolution 2023-06-121 pour modifier la Politique de gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.4 de cette politique doit être modifié afin de répondre aux exigences de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale a été modifiée en 2024 ;

2024-02-042

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'article 6.1.4 soit modifié de la manière suivante : « *Le dépassement de temps est généralement payé à taux et demi, et les employés ont le choix de se le faire payer en temps ou en salaire. Si l'employé choisit d'être payé en temps, il devrait fixer ces heures prioritairement au cours des périodes déterminées par la municipalité et se situant à des moments où il affectera le moins possible les services aux citoyens et ce, avant la fin de l'année. Cependant, tout dépassement de temps doit être autorisé par la direction générale.* »

QUE la nouvelle grille salariale soit intégrée à la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité.

ADOPTÉE

- b) Nommer la directrice générale, madame Cristina Chiurtu, comme représentant autorisé et responsable des services électroniques de ClicSÉQUR-Entreprises.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu, à être nommée comme représentant autorisé et responsable des services électroniques de ClicSÉQUR-Entreprises ;

2024-02-043

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise la nomination de madame Cristina Chiurtu à titre de représentant autorisé et responsable des services électroniques de ClicSÉQUR-Entreprises.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

- a) Contrat pour la réparation des glissières de sécurité.

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise NPL a fait une soumission à la demande de la municipalité pour des travaux de réparation

des glissières de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total, en incluant les taxes, est de 14 379,75\$;

2024-02-044

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité retienne les services de *l'Entreprise NPL.*, pour un montant total de 14 379,75\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

b) Demande de subvention pour les radars pédagogiques (programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – PAFFSR).

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 55 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 44 000 \$;

ATTENDU QUE l'obtention de cette subvention permettra l'installation de quatre (4) radars sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

2024-02-045

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

QUE la municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière ; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que **Philippe Barrette**, agent de développement, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

c) Acceptation de l'offre de services de *St-Georges, structures et civil* pour préparer le dossier d'appel d'offres pour le remplacement du ponceau sur le rang de la Montagne.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité deux (2) firmes à faire des soumissions au sujet de la préparation d'un dossier d'appel d'offres pour le remplacement du ponceau sur le rang de

la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires ont indiqué les montants suivants, excluant les taxes applicables :

Entreprises	Prix
St-Georges, structures et civil	14 000,00\$
WSP	24 000,00 \$

2024-02-046

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité retienne les services de *St-Georges, structures et civil.*, soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant total de 14 000 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

d) Renouvellement de l'entente avec Eastman pour l'entretien des chemins Quatre-Goyette et Lecours et du Rang du Rocher

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a des chemins communs avec la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton ;

ATTENDU QUE l'entente de partage de service concernant l'entretien d'été et d'hiver sur la portion du chemin Lecours et du rang du Rocher appartenant à Eastman et sur la portion du chemin Quatre-Goyette appartenant à Saint-Étienne-de-Bolton s'est terminée le 31 août 2022 ;

ATTENDU QUE l'entente peut se renouveler par résolution du Conseil de chacune des parties si les deux parties y consentent ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent renouveler l'entente pour une période de 3 ans, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025 ;

2024-02-047

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présent**

DE renouveler l'entente de partage de service avec la municipalité d'Eastman pour l'entretien d'été et d'hiver sur la portion du chemin Lecours et du rang du Rocher appartenant à Eastman et sur la portion de chemin Quatre-Goyette appartenant à Saint-Étienne-de-Bolton pour trois ans, rétroactivement au 1^{er} septembre 2022 ;

ET D'acquitter respectivement les coûts d'entretien des chemins selon leur propriété.

ADOPTÉE

6) URBANISME

a) Rapport de l'inspectrice

Le rapport des permis émis pour les mois de décembre 2023 et de janvier 2024, ainsi que le rapport comparatif des années 2022 et 2023 sont déposés aux membres du Conseil.

b) Dépôt du procès-verbal du CCU du 19 janvier 2024

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 19 janvier 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-

trésorière.

- c) Transfert de propriété des chemins de la Tour, Versant et Escarpement à la suite de leur municipalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le 8 novembre 2023, la résolution 2023-11-296 qui autorise la municipalisation du chemin de la Tour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le 18 septembre 2023, la résolution 2023-09-229, autorisant la municipalisation des rues Escarpement et Versant ;

2024-02-048

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité devienne propriétaire, sans compensation, de l'assiette du chemin de la Tour (lots numéros 5 456 487 ; 5 456 484) et des rues Escarpement et Versant (lot numéro 5 456 485) ;

QUE le conseil autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété et à la municipalisation de ces rues, le tout aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE

7) ENVIRONNEMENT

- a) Dépôt du rapport du CCE du 25 janvier 2024

Le rapport du comité consultatif en environnement du 25 janvier 2024 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

- b) Nomination de nouveaux membres au CCE

ATTENDU QUE le règlement 2023-09 concernant la constitution du Comité consultatif en environnement (CCE) stipule, à l'article 3, que le Comité consultatif en environnement est composé de sept membres ;

ATTENDU la démission de trois membres en janvier ;

ATTENDU QUE la nomination de nouveaux membres du CCE s'effectue par résolution du Conseil municipal ;

2024-02-049

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

DE nommer Anne-Marie Demers, Denis Couillard, et Anna Urbanek à titre de membres du CCE.

ADOPTÉE

- c) Demande de subvention pour la station de nettoyage d'embarcations.

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention pour une station de nettoyage d'embarcations ainsi que le projet associé est nécessaire à la réalisation de celle-ci et qu'une station de nettoyage est fortement recommandée pour réduire les risques de contamination aux espèces aquatiques envahissantes (EAE) pour le Lac Libby, mais également pour les autres plans d'eau de Saint-Étienne-de-Bolton ;

2024-02-050

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton autorise la présentation d'une demande de subvention pour la station de nettoyage d'embarcation et du projet au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désigne monsieur **Philippe Barrette**, agent de développement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

8) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a) Aide financière pour le Projet de la communauté nourricière (PDCN).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le Plan d'action du Projet de la communauté nourricière (PDCN) ;

CONSIDÉRANT QUE le PDCN a fait une demande d'aide financière pour démarrer ce projet d'une valeur de 1 000 \$;

2024-02-051

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le Conseil approuve l'octroi d'une somme de 1 000 \$ pour soutenir le démarrage du plan d'action de la communauté nourricière.

ADOPTÉE

b) Entente de collaboration avec la COOP du Grand-Bois

ATTENDU QUE la municipalité désire établir une nouvelle entente de collaboration avec la COOP du Grand-Bois pour l'année 2024, avec possibilité de renouvellement annuel ;

ATTENDU QUE l'entente a pour objectif d'établir des modalités de collaboration entre les deux parties, sur une base partenariale, dans le but d'assurer le maintien et le développement d'une offre de services communautaires et consolider l'offre de services de proximité pour l'ensemble de la population de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité, par cette entente, s'est engagée à verser une aide financière au cours de l'année 2024, un montant de 24 000 \$ pour les soutenir dans leurs projets communautaires tel que la cuisine solidaire et la mise en place de la popote roulante du Grand-Bois et autres offres de service pour la population, le tout sujet à une évaluation de l'atteinte des objectifs et aux résultats financiers ;

ATTENDU QU'il est prévu dans l'entente de verser la subvention trimestriellement par tranche de 6 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre ;

2024-02-052

**Il est proposé par Clarence Lloyd
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer

la nouvelle entente de collaboration avec la COOP du Grand-Bois avec possibilité de renouveler pour une autre année ;

QUE le conseil municipal autorise de verser à la COOP du Grand-Bois les subventions trimestrielles par tranches de 6 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2024.

ADOPTÉE

c) Appui pour l'OBNL Cœur de Saint-Étienne

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique remettra en vente l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel et que l'appel d'offre se terminera le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons engagé un consultant par l'entremise de Conscience Régionale et que nous avons reçu leur rapport en janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les informations financières d'investissement et que les projets potentiels n'ont pas encore été étudiés ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL Cœur de Saint-Étienne, à objectif communautaire, vient d'être mis sur pieds par des citoyens afin de faire une offre d'achat à la Fabrique, conditionnel à l'appui de la municipalité afin de permettre l'accès à nos ressources partenaires, tel la MRC ou nos ressources matérielles pour des photocopies et que la municipalité nomme un membre du conseil qui fera le suivi du dossier entre cette dernière et l'OBNL ;

2024-02-053

Il est proposé par Alexandre Berger

appuyé par Clarence Lloyd

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil confirme son appui à l'OBNL *Cœur de Saint-Étienne* dans ses démarches visant l'achat de l'église (paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel), en incluant la présentation par l'OBNL d'une demande de subvention auprès du Conseil du Patrimoine religieux du Québec (CPRQ) ;

QUE le conseil manifeste son intention d'adopter un règlement de citation au sujet de l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel conditionnellement à l'obtention par l'OBNL *Cœur de Saint-Étienne* de la subvention de la part du CPRQ en lien avec la demande qui lui sera présentée prochainement ;

QUE le conseil nomme Harry Bird comme membre qui fera le suivi avec l'OBNL.

ADOPTÉE

9) SÉCURITÉ CIVILE

a) Adoption du rapport du service de Sécurité incendie régionale de la ville de Waterloo.

ATTENDU QUE le directeur de la sécurité publique et incendie de la ville de Waterloo a déposé le rapport des activités et le schéma de risques 2023 ;

2024-02-054

Il est proposé par Clarence Lloyd

appuyé par Suzie Fortin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE par cette résolution, la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton adopte le rapport 2023 du service de Sécurité incendie régionale.

10) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les comptes payés et à payer sont tel que décrits :

Liste des comptes payés du 9 janvier au 6 février 2024

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-01-17	9416-9315 QUÉBEC INC./ENTREPRISE NPL	Réparation glissières rang de la Montagne	2 674,73 \$
2024-01-31	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU CAN	DAS Fédérales - Janvier 2024	2 920,35 \$
2024-01-10	ALARME TOP SÉCURITÉ	Liaison digitale annuelle - 2024	172,46 \$
2024-01-17	André G. Mathieu huissiers de justice	Service huissier - Chemin Riley	269,11 \$
2024-01-10	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	Cotisation membre régulier - adhésion 2024	1 079,62 \$
2024-02-01	BELL CANADA	Téléphone - Janvier 2024	336,24 \$
2024-01-15	BELL MOBILITÉ INC.	Cellulaires - Janvier 2024	184,60 \$
2024-01-17	CADWAL MARTIN	Remboursement remorquage rang Vincent	132,80 \$
2024-01-10	Canadian Pacific Railway Company	Q4-2023/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
2024-01-10	CARABALLO ARCHITECTURE INC.	Dossier définitif Phase B	3 312,72 \$
2024-01-10	CENTRE RÉG. DE SERVICES AUX BIBLIO	Lecteur optique - Programme Simba	344,93 \$
2024-02-01	CENTRE RÉG. DE SERVICES AUX BIBLIO	Contribution municipale 2024	4 043,07 \$
2024-01-15	COGECO CONNEXION INC.	Internet - Janvier 2024	114,92 \$
2024-01-10	COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 01.01.2024-01.02.2024	121,87 \$
2024-01-17	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	2e versement pour projet activités physiques	33,41 \$
2024-02-01	COOP DU GRAND-BOIS	1/4 Subvention pour la COOP	6 000,00 \$
2024-01-10	COSIGMA STRUCTURE INC.	Honoraires professionnels-services rendus 6 sept 2023	339,18 \$
2024-01-17	Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Janvier 2024	1 646,50 \$
2024-01-11	Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant 6 janvier 2024	498,84 \$
2024-01-24	Desjardins Sécurité Financière (RVER)	RVER - Période finissant 20 janvier 2024	564,80 \$
2024-02-01	ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE	Entente intermunicipale - 24 élèves 2023-2024	432,00 \$
2024-01-10	ENVIRO CONNEXIONS	Recyclage multi-matières - résidentiel	680,19 \$
2024-01-10	EXCAVATION ANDRE VINCENT	Heures de pépîne	252,95 \$
2024-01-10	Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels	3 161,94 \$
2024-01-17	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires prof. au 31 décembre 2023	1 364,30 \$
2024-01-10	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOI	Avis de mutation (7) - Décembre 2023	35,00 \$
2024-02-01	GARO ÉLECTRIQUE INC.	Disjoncteur Eaton à changer	177,52 \$
2024-01-15	HYDRO-QUEBEC	Éclairage public	291,10 \$
2024-01-30	HYDRO-QUEBEC	Éclairage Parc	304,98 \$
2024-01-30	HYDRO-QUEBEC	Éclairage mairie	1 748,84 \$
2024-02-01	INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 (7) plus Exchange (6) - 2024	2 088,87 \$
2024-01-10	INFOTECH	Livraison papeterie 2024 et contrat de service annuel	8 201,77 \$
2024-01-10	LES ENTREPRISES ALJER INC.	Excavatrice et pierre concassée	1 897,08 \$
2024-02-01	LES ENTREPRISES ALJER INC.	Déneigement - Janvier 2024 3/6	54 541,13 \$
2024-01-10	LES POMPAGES WEST BROME INC.	Vidanges de fosses septiques (2)	639,26 \$
2024-01-17	MARIN MARC	Aide pour budget 2024	435,76 \$
2024-02-01	Mégaburo inc.	Fourniture de bureau	646,90 \$

MUNICIPALITÉ SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-01-31	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS Provinciales - Janvier 2024	7 949,08 \$
2024-01-10	MRC MEMPHREMAGOG	Inspection - déboisement sans permis	574,77 \$
2024-02-01	MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage	891,50 \$
2024-02-01	NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	Travaux urgent rang Vincent/rang du Rocher	8 588,64 \$
2024-02-01	RAPPEL	Suivi qualité de l'eau Lac Libby	1 293,47 \$
2024-01-10	RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	1er trimestre/Collecte, transport et traitement	1 378,17 \$
2024-01-17	SEAO-CONSTRUCTO	Avis appel d'offre - Pavage rang 1 et Montagne	13,30 \$
2024-01-17	SPA DES CANTONS	Frais administratif annuel 2024	250,00 \$
2024-02-01	SPA DES CANTONS	Implantation du registre des médailles	3 000,00 \$
2024-01-10	TELMATIK	Système d'alerte et notifications citoyens - 2024	705,00 \$
2024-01-10	TERRAQUAVIE	Paillis et autres	2 122,73 \$
2024-01-17	WSP Canada Inc.	Solde à payer - Étude hydraulique	1 138,25 \$
2024-01-17	Zone-Éco	Traitement matières organiques et résidentielles	645,52 \$
		Salaire des élus	4010,02 \$
		Salaire du personnel	27187.16 \$
		TOTAL	162 533,85 \$

Liste des comptes à payer au 6 février 2024

Fournisseurs	Montant
André G. Mathieu huissiers de justice	282,66 \$
CAIN LAMARRE	1 239,24 \$
ENTREPRISES R. CHERRIER INC.	10 096,97 \$
GABRIELLE BLACKBURN	169,84 \$
INFOTECH	2 173,03 \$
LES ENTREPRISES ANTOINE LACASSE	3 794,18 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	130,76 \$
LORRAINE RACICOT	60,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	1 994,00 \$
PENSE WEB INC.	34,44 \$
St-Georges Structures et Civil Inc.	2 989,35 \$
Visa - Voirie	1 462,84 \$
Visa - Administration	282,23 \$
TOTAL	24 709,54 \$

2024-02-055

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil approuve les comptes payés et à payer tel que présentés.

ADOPTÉE

11) AFFAIRES DIVERSES

12) PÉRIODE DE QUESTIONS

Préparation de la demande de subvention seulement sous la responsabilité de Philippe Barrette, agent de développement.

Coûts pour le transfert de propriété des chemins de la Tour, du Versant et de l'Escarpement seront seulement ceux du notaire. Les travaux sont déjà effectués par le promoteur. La propriété de ces chemins est transférée à la municipalité.

Disponibilité des rapports du CCU et CCE sur l'internet – à vérifier.

Où sera située la station de lavage — pas décidé pour l'instant.

Modification des articles 29 et 38 du Règlement de lotissement en lien avec des travaux sur le chemin du Rocher. Le dossier est analysé par la municipalité.

Discussions avec Bolton-Ouest pour avoir une entente sur l'entretien des chemins de la Tour, Escarpement et Versant. Bolton-Ouest n'est pas ouverte à signer une entente pour l'instant.

Transport adapté ou pour personnes en perte d'autonomie.

13) LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-056

**Il est proposé par Alexandre Berger
par appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 19h52, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

HARRY BIRD
Maire suppléant

CRISTINA CHIURTU
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Harry Bird, maire suppléant de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.